



Le mot de vos ambassadeurs du tri ! n°3

Notre rôle en tant qu'ambassadeurs du tri est **pédagogique**. Ainsi, notre mission au sein du SIEOM est de vous accompagner dans votre démarche de tri. De ce fait, vous constaterez régulièrement notre présence sur le territoire du SIEOM.

Tri d'Automne, tri qui cartonne !

Imprimé sur papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique

Les consignes de tri ne changent pas sur le territoire du SIEOM du Pays de Bray !

Attention, si certaines zones en France appliquent maintenant une extension des consignes de tri aux autres emballages plastiques, ce n'est pas encore le cas du SIEOM du pays de Bray.

En effet, le centre de tri avec lequel nous travaillons actuellement n'est pas en capacité de trier plus d'emballages plastiques que les bouteilles, bidons et flacons.

**RAPPELS DES
CONSIGNES
DE TRI**

Bouteilles / bidons / flacons plastiques

Journaux / magazines / prospectus
Catalogues / cahiers / feuilles / enveloppes

Déchets à
mettre en vrac
et vidés de leur
contenu

Emballages métalliques (acier / aluminium)

Cartonnettes / briques alimentaires

ATTENTION !

Autres emballages plastiques

Déchets à
mettre dans
des sacs fermés

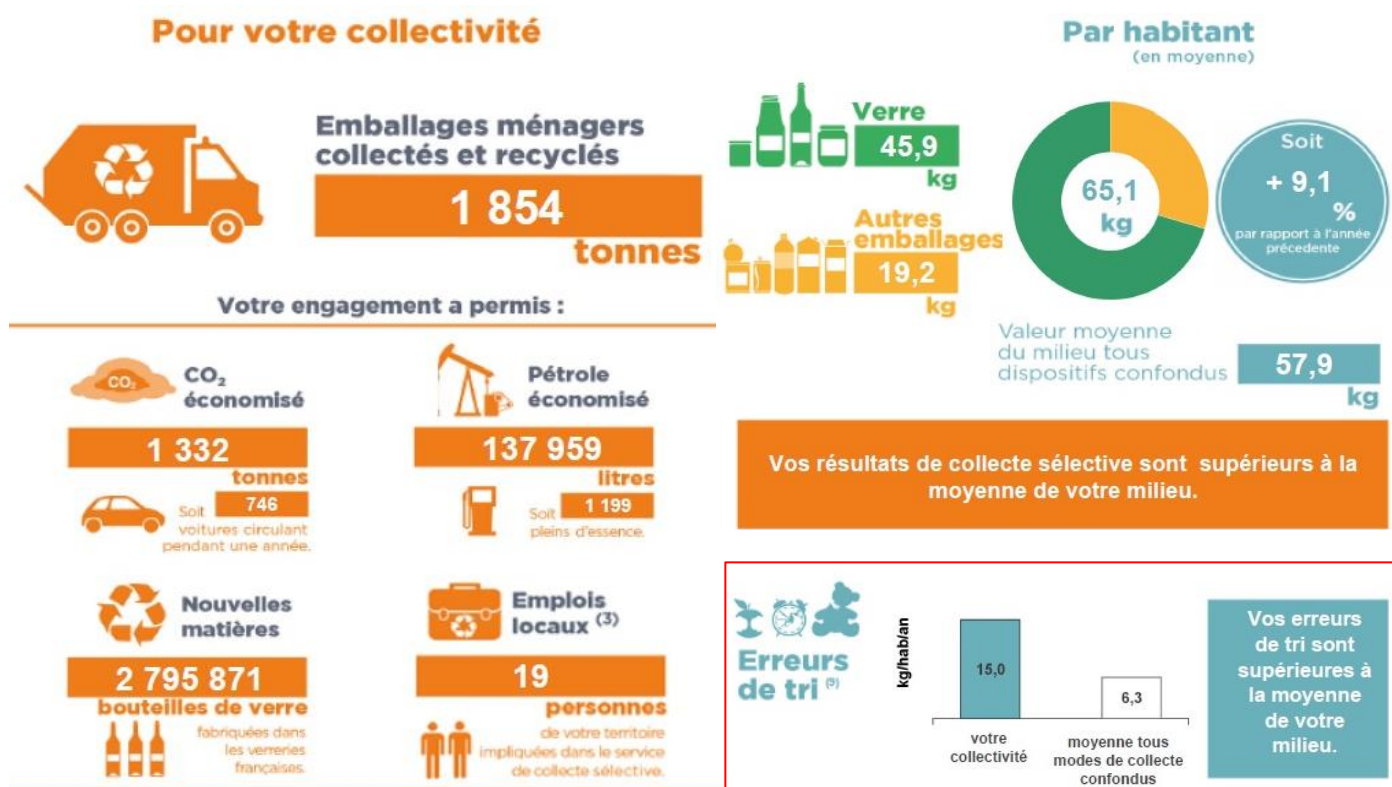
Trier plus et trier mieux, c'est, grâce à **un geste de 3 secondes**, pouvoir influencer directement sur le coût de traitement des déchets et sur sa facture, et aussi économiser des ressources naturelles.

Pensez aux colonnes à verre !

Nous sommes recyclés
à l'infini !



Résultats 2015 pour le tri



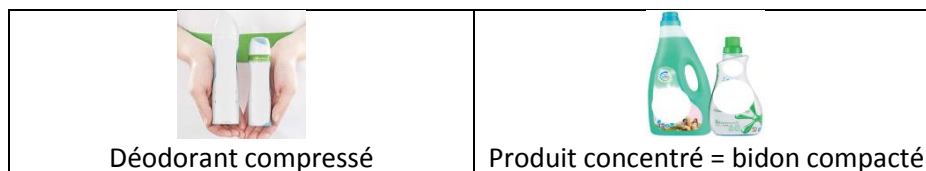
L'engagement des entreprises pour la réduction des emballages avec Eco-Emballages




68% des Français déclarent privilégier les produits moins emballés. Cependant ils ne perçoivent pas toujours les progrès accomplis en matière d'emballage.

Grâce au Point Vert et avec le soutien technique des équipes et des services d'Eco-Emballages, les entreprises qui mettent sur le marché des produits ménagers peuvent être accompagnées pour concevoir des emballages plus légers et plus recyclables.

Entre 2007 et 2012, les entreprises se sont fortement impliquées pour réduire leurs emballages et atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement : **100 000 tonnes d'emballage en moins**. Pour les matériaux, ce sont le plastique (44%) et le verre (39%) qui enregistrent les plus fortes baisses.

Exemples de réduction d'emballages :



Emballage exemple		Poids 1994	Poids 2009	Réduction de
	Bouteille en plastique de 1.5 l	45.5 g	33 g	30 %
	Canette acier de 33 cl	30.5 g	25.7 g	15 %
	Bouteille d'huile en verre de 75 cl	547 g	443 g	10 %

Plus d'infos sur le site <http://reduction.ecoemballages.fr>

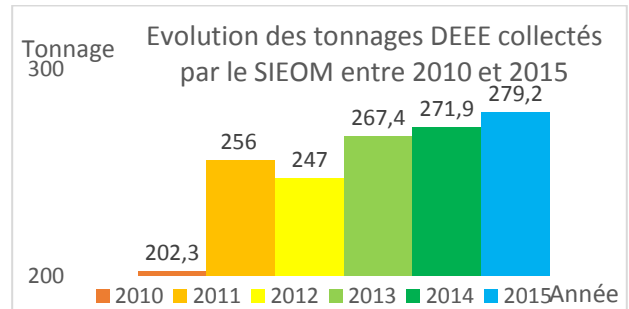
Apparition du nouveau logo Triman sur les emballages

Il signifie que l'emballage peut être trié (bac jaune, colonnes à verre/papier/vêtements, déchetterie...).



Collecte des DEEE en déchetterie

- **35130** appareils électriques et électroniques collectés en 2015 dans les déchetteries du SIEOM.
- **297.2 tonnes** de DEEE (Soit **+2.7%** par rapport à 2014).
- **9.7 kg/hab/an**, ce qui est mieux que la moyenne en milieu rural.



Les bienfaits du tri !

- **228 tonnes** de matières recyclées (Ferraille, métaux non ferreux, plastiques, verre)
- **19 tonnes** de matières valorisées énergiquement
- **31 tonnes** de matières éliminées en installations spéciales

...Pour la planète !

- **345 barils de pétrole** évités
- **1445 tonnes de CO2** économisés

Après les fêtes de fin d'année, Pensez à rapporter les jeux et jouets électriques et/ou électroniques en déchetterie pour qu'ils soient recyclés !

Lampes à basse consommation et tubes néons



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais depuis le 13 août 2005, elles portent toutes le symbole « **poubelle barrée** » signifiant qu'elles **ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères ni dans les conteneurs à verre**, mais rapportées aux points de collecte pour être recyclées.

LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

SE RECYCLENT (Symbole poubelle barrée)

- Tubes fluorescents dits "néons"
- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"

À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchetterie

NE SE RECYCLENT PAS (Symbole poubelle normale)

- Ampoules halogènes
- Ampoules classiques à incandescence

À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre

LES LAMPES SE RECYCLENT AUSSI C'EST CLAIR !

recylum

S.I.E.O.M. PAYS DE BRAY

Liste des Points de collecte sur www.malampe.org

Le recyclage des meubles avec **écomobilier**

Depuis le 27 Septembre, la déchetterie de Gournay-en-Bray accueille de nouvelles bennes destinées aux meubles, fournies par Eco-Mobilier, l'éco-organisme spécialisé dans le recyclage des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).



Éléments acceptés dans la benne Mobilier



- sièges, canapés, fauteuils
- mobilier de jardin (en plastique ou en métal)
- literie : matelas, sommiers, cadres de lits
- meubles de rangement : commodes, armoires, bureaux... (vidés de leur contenu)
- meubles de cuisine et de salle de bain (sans vasques, éviers ou robinetteries)
- parties de meubles...

Chaque français jette en moyenne **26 kg** de vieux meubles par an, dont 23% seulement sont recyclés et 3% réemployés.



Combustible pour les cimenteries



Eco-Mobilier a pour mission de **collecter et valoriser le mobilier usagé** en lui offrant une deuxième vie, en le **recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie**.



Recyclé en panneaux de particules



Les **benne Mobilier** seront étendues aux autres déchetteries de **Serqueux** et de **La Feuillie** dans les années à venir.



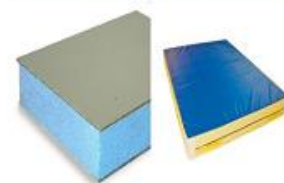
Recyclé en tuyaux.



Pour tout mobilier en bon état, pensez aux **recycleries** ! (Recyclerie du Pays de Bray située à la Chapelle aux Pots et Agir'Recycle à Neufchâtel en Bray).



Recyclé en panneau isolant ou tatamis



Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

